



Inscription d'un salarié étranger à l'univ.

Par **Malika001**, le **07/06/2024** à **10:52**

Bonjour,

Je suis titulaire d'un titre de séjour mention "toutes activités professionnelles". Je travaille à temps plein et je suis également inscrite à l'université pour poursuivre mes études (étudiante boursière). Est ce légal? ou même dans mon cas il y a une limite de temps de travail à ne pas dépasser dans l'année (60% de la durée de travail annuelle comme pour les étudiants étrangers qui travaillent à côté)

Merci d'avance pour vos réponses